



---

*Communiqué de presse – 15 mars 2024*

## **SESSION DE MARS — BILAN DU PSVR**

**Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) tire son bilan de la session de mars du Grand Conseil. La réforme de la loi fiscale est honteuse, et n'est rien d'autre qu'un paquet de cadeaux pour les plus aisé-es du canton, au détriment de la majorité de la population, qui voit son pouvoir d'achat constamment mis sous pression. Le Parti socialiste du Valais romand s'engagera lors de la deuxième lecture pour tenter de corriger le tir. La mise en œuvre d'aides pour les soins dentaires, qui fait du Valais un canton pionnier, est saluée par le Parti. La réforme ainsi adoptée est un premier pas important, qu'il s'agira de développer dans le futur pour que les soins dentaires soient accessibles pour toutes et tous en Valais. Finalement, le PSVR est satisfait de l'adoption en une lecture de la loi sur le traitement du personnel enseignant, qui améliore les conditions de travail dans ce secteur.**

Le Grand Conseil débattait cette semaine de la modification de la loi fiscale. Dans sa forme actuelle, cette réforme engendrera une perte fiscale de 74 millions répartis entre le Canton et les communes. Autrement dit, il y aura moins d'argent pour la formation, pour la santé, pour la prise en charge de nos seniors, pour les crèches, etc. « Nous nous opposons fermement à cette réforme fiscale qui favorise davantage les classes moyennes supérieures et les nantis de ce Canton au travers de cadeaux fiscaux », déclare le député Guillaume Sonnati. « Elle n'aide pas assez les classes populaires et moyennes basses qui souffrent de plus en plus, en étant asphyxiées par l'augmentation généralisée du coût de la vie. Pour preuve, une augmentation proposée vise d'ailleurs les plus démunies : il s'agit de l'impôt minimal, qui a été quadruplé. » Le PSVR s'engagera dans les débats à venir dans la deuxième lecture pour une réforme faite dans l'intérêt de la population, qui n'est pas un simple paquet de cadeaux pour les plus aisés.

Un autre point fort de la session a été le débat sur la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales, qui permet de mettre en œuvre diverses mesures afin de garantir une meilleure accessibilité aux soins dentaires pour les plus précaires en Valais. « C'est un premier pas vers un accès aux soins dentaires pour les familles précarisées de notre canton », se réjouit la députée et vice-cheffe du Groupe PS/GC Anne-Laure Secco. « Bien évidemment, nous aurions souhaité plus, en regard avec l'initiative soins dentaires déposée il y a quelques années. Mais la suppression du plafond de 500 francs et l'acceptation de ce projet en une lecture permettent de jeter les fondations d'une aide globale en matière de soins dentaires. Le PSVR s'engagera pour développer cette offre dans le futur. »

Finalement, la modification de la loi sur le traitement du personnel enseignant était également débattue lors de cette session. « Au vu de l'évolution de l'enseignement, de l'intensification de l'investissement qu'il demande en particulier dans sa phase obligatoire, de sa complexification au vu de l'évolution de la société, il est plus que pertinent que les enseignants puissent bénéficier d'une adaptation de leurs conditions de travail », commente à ce sujet le député Blaise Carron. Pour le PSVR, l'objectif prioritaire afin d'améliorer concrètement la qualité de l'enseignement reste cependant une baisse des effectifs dans les classes.

### **Interventions parlementaires du Groupe Parti socialiste et gauche citoyenne**

Concernant les interventions parlementaires, le PSVR se réjouit de l'acceptation :

- D'un postulat de Guillaume Sonnati pour la prise en charge psychosociale et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté ;

- D'un postulat urgent de Paola Riva Gapany et Marie-Josée Reuse pour subventionner les stages et apprentissages en crèche ;

Il déplore le rejet :

- D'un postulat d'Aurélie Pont pour une représentation du monde associatif dans la Commission consultative en matière de cas de rigueurs ;
- D'un postulat de Valentin Aymon et Clément Borgeaud pour une harmonisation de l'envoi du matériel de vote aux citoyen-nes ;
- D'un postulat de Sarah Constantin pour défendre les acquis salariaux des employé-es des APEA ;
- D'un postulat de Sarah Constantin et Clément Borgeaud pour réglementer les rémunérations des conseils d'administration liés à l'État ;
- D'un postulat de Florian Chappot pour des mesures pour maintenir les logements à loyer modéré ;
- D'un postulat de Pauline Crettol et d'Aurélie Pont visant à interdire la publicité sexiste dans le domaine public valaisan.